

8848m

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 5 000 €

Siège social : 5 rue Docteur Butterlin

38500 Voiron

97827334000015 R.C.S. de GRENOBLE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01-01-2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 01.01.2025 à dix heures,

L'associé unique de la Société 8848m, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de Monsieur Christophe Mazenot, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à Monsieur Christophe Mazenot pour sa fonction de Président, à compter du 01-01-2025 au 31-12-2025.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Christophe Mazenot

